

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/022

OBJET : ONF PROGRAMME 2019

Nombre de Conseillers Communautaire en exercice : 44

Nombre de Conseillers présents : 34

Nombre de Conseillers présents et représentés : 41

Quorum : 23

Date de convocation : 18 mars 2019

Date d'affichage de la convocation au siège : 18 mars 2019

Le 26 mars de l'année deux mille dix-neuf à 18h30

à Martillac – Technopole Montesquieu

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu, légalement convoqué, s'est réuni sous la présidence de Christian TAMARELLE.

La séance est ouverte

NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à	NOM Prénom	Présents*	Excusés, procuration à
TAMARELLE Christian (Président)	P		DANNÉ Philippe (Maire)	E	Mme TALABOT
BURTIN-DAUZAN Nathalie (Maire)	P		DUFRANC Michel (Maire)	P	
BOURGADE Laurence (Maire)	P		FATH Bernard	P	
CONSTANT Daniel (Maire)	P		GAZEAU Francis (Maire)	P	
CLAVERIE Dominique (Maire)	P		LEMIRE Jean-André (Maire)	P	
CLÉMENT Bruno (Maire)	P		MAYEUX Yves (Maire)	P	
DARBO Benoît (Maire)	P		BOS Fabrice	P	
TALABOT Martine	P		CHENNA Nadine	P	
BARRÈRE Philippe	P		EYL Muriel	P	
LAGARDE Valérie	P		FOURNIER Catherine	E	Mme CHENNA
BLANQUE Thierry	E	M. DARBO	LABASTHE Anne-Marie	E	M. FATH
CANADA Béatrice	P		MOUCLIER Jean-François	A	
BALAYE Philippe	P		POLSTER Monique	P	
BOUROUSSE Michèle	P		LACOSTE Benoit	E	M. BOS
GACHET Christian	P		BROSSIER Jean-Marie	P	
ROUSSELOT Nathalie	P		BENCTEUX Laure	P	
DURAND Félicie	P		CHEVALIER Bernard	P	
LARRUE Dominique	P		HEINTZ Jean-Marc	P	
BETES Françoise	P		BORDELAIS Jean-François	P	
DE MONTESQUIEU Alexandre	E	Mme OHRENSSTEIN-DUFRANC	DEBACHY Maryse	E	M. CLEMENT
MARTINEZ Corinne	P		KESLER Jean	A	
OHRENSSTEIN-DUFRANC Sylvie	P				
AULANIER Benoist	A				

Sur proposition de Monsieur le Président, Mme Chenna est élu(e) secrétaire de séance.

Le procès-verbal de la réunion du 18 décembre 2018 est adopté à l'unanimité.

* **P = Présent / E = Excusé, procuration à. / A = Absent**



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/022

OBJET : ONF PROGRAMME 2019

Vu les statuts de la Communauté de Communes de Montesquieu et notamment l'article 3-2-1 relatif à la protection et à la mise en valeur de l'environnement,

Vu les articles L211-1, L214-3, R214-2, et R214-6 du Code Forestier,

Vu la circulaire de M. le Ministre de l'agriculture DGFAR/SDFB/C2003-5002 du 3 avril 2003,

Vu l'article L5214-16 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération N°2017/92 du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes de Montesquieu en date du 27 juin 2017,

Vu l'arrêté préfectoral d'adhésion de la Communauté de Communes de Montesquieu au régime forestier du 28 août 2017,

Vu le plan d'aménagement 2019 - 2033 finalisé remis par le chef de projet aménagement de l'agence ONF Landes Nord Aquitaine par courrier daté du 20 octobre 2018,

Vu l'avis positif du Comité de gestion de la Réserve Naturelle de Saucats La Brède du 29 janvier 2019, qui s'est tenu à la cité administrative de Bordeaux, à propos du plan d'aménagement 2019 - 2033 finalisé remis par le chef de projet aménagement de l'agence ONF Landes Nord Aquitaine par courrier daté du 20 octobre 2018,

Considérant l'avis favorable de la commission environnement du 6 février 2019,

Considérant l'avis favorable du bureau,

EXPOSE

La Communauté de Communes de Montesquieu est propriétaire foncière de parcelles forestières sur les communes de La Brède et Saucats. La collectivité a décidé d'adhérer au régime forestier pour leur gestion par délibération le 27 juin 2017. En conséquence, l'ONF a établi, conformément au code forestier, un plan d'aménagement couvrant la période 2019 - 2033.

Pour l'année 2019, en bonne conformité avec le Plan d'aménagement établi par l'ONF, la Communauté de Communes de Montesquieu souhaite valider la programmation suivante :

Type	Détail	Montant estimatif
Entretien	Lutte contre le cerisier tardif	5000 €
Entretien	Lande ouverte RNG 1/3	750 €
Entretien	Acacias 5b	600 €
Aménagement	1 Barrière accès réserve	1500 €
Aménagement	2 Barrière entrée piste	800 €
Total		8650 € HT 10380 € TTC

La Communauté de Communes de Montesquieu, recevra à la suite de cette validation une proposition chiffrée définitive établie par l'ONF. Les montants indiqués pouvant alors varier.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

N°2019/022

OBJET : ONF PROGRAMME 2019

Le Conseil Communautaire à l'unanimité :

- Approuve la programmation 2019 proposée en bonne conformité avec le plan d'aménagement 2019-2033 des parcelles propriétés de la Communauté de Communes de Montesquieu, en régime forestier,
- Approuve le plan de financement prévisionnel de cette programmation annuelle 2019,
- Prévoit les crédits nécessaires au budget afférent,
- Autorise Monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de ce programme d'actions 2019, et mettre en œuvre toute démarche nécessaire à la bonne réalisation de cette opération.

Fait à Martillac, le 26 mars 2019

Le Président de la CCM
Christian TAMARELLE

Document signé électroniquement